



VU DU HAUT DE LA COLLINE

Sous surveillance

Le matin, je fais une marche. Puisque je pars très tôt, je ne prends pas le téléphone avec moi : j'ai pour mon dire qu'à cette heure-là, je ne devrais pas recevoir d'appel, les personnes normales étant encore au lit à ronfler. Avant de sortir de la maison, je règle le système d'alarme; je dois le changer du mode « intérieur » au mode « sorti ». Voici que lundi dernier, par mégarde, par distraction, par je ne sais pas trop quoi, je suis parti sans faire le changement correctement et, ce fut là le début de toute une histoire.

La compagnie de surveillance a reçu une alerte indiquant que la porte de côté avait été ouverte. Selon le protocole, on téléphone. Mais là, n'ayant pas mon téléphone, je n'ai pas répondu. Toujours selon le protocole, on appelle le deuxième sur la liste d'appel. Il était environ 4 h 40. Le poste de police aussi reçoit l'avertissement et si la compagnie de surveillance n'annule pas l'avertissement, un patrouilleur est envoyé sur place. Enfin, le policier et le concierge se sont rencontrés devant la porte du presbytère alors que la porte était bien verrouillée. Moi, quand je suis arrivé, l'alarme a sonné et je me demandais pourquoi; j'ai désengagé mais je suis resté au rez-de-chaussée et je n'ai pas entendu la compagnie de surveillance qui a téléphoné de nouveau. Le concierge est revenu. Par la suite, j'ai dû appeler et le service de police et la compagnie de surveillance. Au moins, sans le vouloir, j'ai vérifié que le système fonctionne.

Ça m'a fait penser que je suis sous surveillance 24/7, sous la surveillance de l'amour de Dieu. C'est rassurant savoir qu'Il veille toujours sur moi.

Bonne semaine!

NOTEZ BIEN : Lettre de l'évêque et directives

Vous avez sûrement entendu aux nouvelles que le gouvernement de l'Ontario a autorisé la réouverture des églises.

Voici des directives que nous avons reçu de l'évêché à ce sujet pour les messes dominicales, débutant la fin de semaine des 20-21 juin.

Remarquez bien que ce sont des directives générales et que chaque paroisse doit en élaborer pour ses propres besoins. Nous vous laisserons savoir, dès que possible, lorsque toutes les mesures préparatoires de notre paroisse auront été planifiées.



Bishop's Office – Bureau de l'Évêque
30 Ste-Anne, Sudbury ON P3C 5E1
Tel: (705) 674-2727 Fax/Télécopieur: (705) 674-9889
m.damphousse@ssmd.ca

MEMO AUX PRÊTRES ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE DE SAULT STE-MARIE

Le 9 juin 2020

Objet : RÉOUVERTURE DE NOS ÉGLISES POUR LA MESSE DOMINICALE – **20 et 21 juin 2020**

Chers curés et chers amis dans le Christ,

Depuis que la pandémie de la Covid-19 a été déclarée et que tous les aspects de notre monde en ont été bouleversés, nous nous posons la question : « Quand allons-nous reprendre une vie normale? » Pour les catholiques, la question évidente est la suivante : « Quand pourrons-nous retourner à l'église ? » L'attente a été longue et difficile. Je vous remercie sincèrement pour votre patience et votre persévérance. C'est grâce à votre collaboration en ce qui a trait à l'auto-isolement et au respect des directives de santé publique que nous avons pu retrouver un environnement plus sécuritaire et une certaine normalité de vie.

Hier, le lundi 8 juin, le premier ministre Ford a annoncé que, dans la plupart des régions de l'Ontario (y compris notre Diocèse), les lieux de culte peuvent ouvrir leurs portes et reprendre leurs services religieux, à compter de vendredi prochain. Bien que nous attendions ces nouvelles avec impatience, elles nous ont quand même pris par surprise. Hier matin, avant le point de presse, des informations importantes ont été distribuées à tous les prêtres. Ce document de 52 pages, préparé par un comité spécial d'experts provinciaux organisé par l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario, traite de tout ce qui doit être fait avant qu'une église puisse être rouverte pour la messe. Ces directives sont présentées comme étant les meilleures pratiques pour assurer la sécurité de nos paroissiens. Inutile de dire que les prêtres et les paroisses ont beaucoup à faire avant d'être prêts à rouvrir leurs églises.

Une réunion d'urgence a eu lieu avec les prêtres par Zoom aujourd'hui, le 9 juin, pour les informer et pour confirmer un plan d'action afin que nous puissions tous travailler ensemble et convenir d'une date commune de réouverture.

Je désire donc annoncer que les paroisses catholiques du diocèse de Sault Ste-Marie ouvriront leurs portes les **20 et 21 juin 2020**, si toutes les mesures préparatoires ont été achevées dans chaque paroisse respective.

Le fait d'avoir été privés des célébrations eucharistiques pendant trois longs mois nous a sans doute amenés à apprécier davantage la valeur de ce sacrement. Espérons que notre foi en sera raffermie pour autant. Je prie pour chaque paroisse et son curé, alors que vous vous réunissez de nouveau pour proclamer ensemble : « Il est grand, le mystère de la foi ! »

Sincèrement vôtre en Jésus-Christ,

+Marcel Damphousse
Évêque de Sault Ste-Marie

1. Vous avez droit d'accueillir 30% du nombre de personne identifié par le code de prévention des incendies ou le nombre requis pour respecter les normes de la distanciation pour votre église. Après calcul, le nombre maximum de personnes autorisées dans votre église en même temps est : 80
2. Un système doit être mis en place pour limiter l'accès à 30% de la capacité de l'église, notamment par:
 - a) faisant des réservations avant la messe, soit par courriel ou par téléphone
 - b) divisant les paroissiens en groupes, par ordre alphabétique
 - c) établissant un système de billets
 - d) accueillant les gens dans l'ordre de leur arrive (premier rendu, premier servi)
 - e) Autres moyens : _____
3. Les églises peuvent être ouvertes 30 minutes avant chaque messe.
4. Si possible, laissez les portes ouvertes. Sinon, des bénévoles portant des gants doivent tenir la porte ouverte pour les paroissiens. Des bénévoles doivent être à la porte d'entrée pour offrir aux paroissiens un désinfectant pour les mains. Les paroissiens doivent porter des masques et s'être lavé les mains avant d'arriver.
5. Si vous avez un ascenseur, un bénévole portant un masque et des gants doit y être présent en tout temps avant et après la messe. Une seule personne à la fois est autorisée à utiliser l'ascenseur. Les boutons d'ascenseur doivent être nettoyés après chaque utilisation.
6. Chaque personne doit porter un masque. Les personnes ne portant pas de masque ne seront pas autorisées à entrer dans l'église.
7. **Une personne qui ne se sent pas bien ne doit en aucun cas** assister à la messe.
8. Une distance de six pieds doit être maintenue entre les personnes (les familles d'une même maisonnée peuvent s'asseoir ensemble) ; les rassemblements avant et après la messe doivent être évités.
9. Un conteneur sécurisé, supervisé par un bénévole, doit être placé dans un endroit bien en vue afin que les paroissiens puissent y déposer leurs offrandes.
10. Les bénitiers doivent être vides.
11. Il ne doit pas y avoir de procession.
12. Il n'est pas permis d'échanger des livres ni aucun autre matériel.
13. Les liturgies pour enfants ne sont pas autorisées.

14. Les salles de toilettes doivent être utilisées selon votre discrétion, pour les urgences seulement. Si elles sont utilisées, elles doivent être désinfectées après chaque utilisation.
15. Avant le début de la messe, on doit informer les paroissiens de toutes ces mesures à suivre.
16. Les chanteurs doivent être à une distance d'au moins 10 à 12 pieds les uns des autres et de l'assemblée.
17. Il n'est pas nécessaire de recevoir la sainte communion pendant la messe ; on peut légitimement rester dans son banc. Aucune communion sur la langue n'est autorisée. (Robert donnera plus d'informations dans sa présentation).
18. À la sortie de l'église, les bénévoles ouvriront les portes pour les paroissiens.
19. Tous les bancs doivent être désinfectés après chaque messe.
20. Vous avez droit d'accueillir 30% du nombre de personne identifié par le code de prévention des incendies ou le nombre requis pour respecter les normes de la distanciation pour votre église. Après calcul, le nombre maximum de personnes autorisées dans votre église en même temps est : 80
21. Un système doit être mis en place pour limiter l'accès à 30% de la capacité de l'église, notamment par:
 - f) faisant des réservations avant la messe, soit par courriel ou par téléphone
 - g) divisant les paroissiens en groupes, par ordre alphabétique
 - h) établissant un système de billets
 - i) accueillant les gens dans l'ordre de leur arrive (premier rendu, premier servi)
 - j) Autres moyens : _____
22. Les églises peuvent être ouvertes 30 minutes avant chaque messe.
23. Si possible, laissez les portes ouvertes. Sinon, des bénévoles portant des gants doivent tenir la porte ouverte pour les paroissiens. Des bénévoles doivent être à la porte d'entrée pour offrir aux paroissiens un désinfectant pour les mains. Les paroissiens doivent porter des masques et s'être lavé les mains avant d'arriver.
24. Si vous avez un ascenseur, un bénévole portant un masque et des gants doit y être présent en tout temps avant et après la messe. Une seule personne à la fois est autorisée à utiliser l'ascenseur. Les boutons d'ascenseur doivent être nettoyés après chaque utilisation.
25. Chaque personne doit porter un masque. Les personnes ne portant pas de masque ne seront pas autorisées à entrer dans l'église.

26. **Une personne qui ne se sent pas bien ne doit en aucun cas** assister à la messe.
27. Une distance de six pieds doit être maintenue entre les personnes (les familles d'une même maisonnée peuvent s'asseoir ensemble) ; les rassemblements avant et après la messe doivent être évités.
28. Un conteneur sécurisé, supervisé par un bénévole, doit être placé dans un endroit bien en vue afin que les paroissiens puissent y déposer leurs offrandes.
29. Les bénitiers doivent être vides.
30. Il ne doit pas y avoir de procession.
31. Il n'est pas permis d'échanger des livres ni aucun autre matériel.
32. Les liturgies pour enfants ne sont pas autorisées.
33. Les salles de toilettes doivent être utilisées selon votre discrétion, pour les urgences seulement. Si elles sont utilisées, elles doivent être désinfectées après chaque utilisation.
34. Avant le début de la messe, on doit informer les paroissiens de toutes ces mesures à suivre.
35. Les chanteurs doivent être à une distance d'au moins 10 à 12 pieds les uns des autres et de l'assemblée.
36. Il n'est pas nécessaire de recevoir la sainte communion pendant la messe ; on peut légitimement rester dans son banc. Aucune communion sur la langue n'est autorisée. (Robert donnera plus d'informations dans sa présentation).
37. À la sortie de l'église, les bénévoles ouvriront les portes pour les paroissiens.
38. Tous les bancs doivent être désinfectés après chaque messe.